

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ISO 9001 version 2008	Page : 1
	Edition révisée n° : 4
DYKEM BRITE-MARK JAUNE	Date : 1/3/2010
	Remplace la fiche : 11/1/2010
	DY84004 www.lisam.com

Distributeur responsable

ITW Spraytec
 5 bis, rue Retrou
 F-92600 Asnières sur Seine France
 Tel : 01.40.80.32.32 - Fax : 01.40.80.32.30
 infofds@itwpc.com

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : **DYKEM BRITE-MARK JAUNE**
Identification du produit : Liquide.
Type de produit : Peinture.
Identification de la société : Voir distributeur.
N° de téléphone en cas d'urgence : INRS : +33.(0)1.45.42.59.59

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Inflammable.
Mode d'exposition dominant : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation
 - Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. Maux de tête. Nausées.
 - Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
 - Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux est probablement irritant. Rougeurs, douleur.
 - Ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Douleurs abdominales, nausées.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance (%)	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</u>	: < 20 %	108-65-6 / 203-603-9 / 607-195-00-7		10
<u>Acétate de n-butyle</u>	: 40 à 60 %	123-86-4 / 204-658-1 / 607-025-00-1		10-66-67
<u>Solvant naphta aromatique léger (point d'ébullition bas)</u>	: < 5 %	64742-95-6 / 265-199-0 / 649-356-00-4	Xn	65

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours
 - Inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
 - Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
 - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. (minimum 15 min). Consulter immédiatement un médecin.
 - Ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Inflammable.
Risques spécifiques : Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.
Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ISO 9001 version 2008	Page : 2
	Edition révisée n° : 4
	Date : 1/3/2010
	Remplace la fiche : 11/1/2010
DYKEM BRITE-MARK JAUNE	
DY84004 www.lisam.com	

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Moyens d'extinction	
- Agents d'extinction appropriés	: Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
Protection contre l'incendie	: Tout le personnel de lutte anti-incendie doit porter des combinaisons de protection. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.
Procédures spéciales	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: Evacuer et restreindre l'accès. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Méthodes de nettoyage	: Ecarter toute source d'ignition. Aspirer au moyen d'un équipement excluant tout risque d'inflammation. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Général	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
Stockage	: Conserver à l'abri de la chaleur. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'écart de : Etincelles. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants.
Manipulation	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle	
- Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
* - Protection des mains	: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Le choix d'un gant approprié est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation. Le temps de pénétration exact du matériau des gants est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection de la peau	: Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.
- Protection des yeux	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
Hygiène industrielle	: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
Limites d'exposition professionnelle	: Acétate de n-butyle : VLE (ppm) : 200 Acétate de n-butyle : VME (mg/m3) : 710 Acétate de n-butyle : VME (ppm) : 150

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
	Edition révisée n° : 4
DYKEM BRITE-MARK JAUNE	Date : 1/3/2010
	Remplace la fiche : 11/1/2010
	DY84004 www.lisam.com

ISO 9001 version 2008

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Acétate de n-butyle : VLE (mg/m3) : 940

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Liquide.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Solvants organiques.
pH	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition [°C]	: 126
Densité	: > 1
Pression de vapeur mm/Hg	: Aucune donnée disponible. (20°C)
Densité relative, gaz (air=1)	: > 1
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: Négligeable.
Point d'éclair [°C]	: 23

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	: Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Fumées toxiques. Composés organiques.
Réactions dangereuses	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Matières à éviter	: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Agents réducteurs forts.
Conditions à éviter	: Aucun(e).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques	: Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë	: Aucune donnée disponible.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: > 1000 (acétate de 1-méthoxy-2-propanol)
Toxicité chronique	
- Inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Cutanée	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations. Peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Oculaire	: Légèrement irritant pour les yeux.
- Ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Aucune donnée disponible.
---	-----------------------------

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités	: Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
-------------	--

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Shipping name	: UN1263 PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III
No ONU	: 1263
I.D. n°	: 30
Transport terrestre	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ISO 9001 version 2008	Page : 4
	Edition révisée n° : 4
DYKEM BRITE-MARK JAUNE	Date : 1/3/2010
	Remplace la fiche : 11/1/2010
	DY84004 www.lisam.com

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

ADR/RID : Classe : 3
Groupe d'emballage : III

- Etiquetage ADR



Transport par mer

- Code IMO-IMDG : Classe 3
- IMDG-Pollution marine : .

Transport aérien

- IATA - Classe ou division : Classe 3
- Etiquette IATA : Flamm. Liquid.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s) : /

- Phrase(s) R : R10 : Inflammable.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Avertissement : *L'emballage unitaire n'est pas étiqueté car, par dérogation aux articles 10 et 11 de la 1999/45/CE, "les emballages des préparations dangereuses qui sont classées comme nocives (...) inflammables, irritantes (...) ne sont pas étiquetés (...) s'ils contiennent des quantités tellement limitées qu'il n'y a pas lieu de craindre un danger pour les personnes manipulant ces préparations et pour les tiers."*

France : Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.
Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Texte des Phrases R du § 3 : R10 : Inflammable.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres données : Révision - Voir : *

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document